



CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES COVOITUREUSES(EURS)

Je, soussigné,

conducteur volontaire pour le compte de l'association Pierre François, afin d'assurer le transport bénévole d'enfants dans le cadre des activités organisées par l'association, m'engage à :

- disposer d'un permis de conduire valide,
- disposer d'un contrat d'assurance pour son véhicule personnel utilisé pour le covoiturage qui couvre le transport bénévole de passagers,
- ne prendre aucun risque en conduisant et à adopter une conduite apaisée et courtoise,
- respecter les règles de circulation et les limitations vitesses,
- n'absorber aucune substance prohibée par le code de la route,
- respecter les distances de sécurité (un véhicule chargé voit ses distances de freinage allongées, en particulier en cas de freinage d'urgence),
- ne pas faire usage de mon téléphone mobile en conduisant, mais laisser les passagers se charger des appels entrants et sortants,

Date.....

Signature :